



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

l'acse

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

Direction de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale de la Guyane

D.J.S.C.S



ADULTES – RELAIS GUYANE

Dispositif mis en œuvre par la DJSCS

22 janvier 2015

Sommaire

- Quelle est la procédure ?
- Quels bénéficiaires ?
- Quels employeurs ?
- Quelle est la nature du contrat conclu ?
- Quelles sont les activités prises en charge ?
- Quel est le profil des adultes-relais employés en Guyane ?
- Quels formation et accompagnement professionnel : un aspect à renforcer ?

Quelle est la procédure

3

La création d'un poste d'adulte-relais doit faire l'objet ; d'une convention préalable entre l'employeur, l'État représenté par le préfet de département, et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).

- La durée pour laquelle la convention est signée ne peut excéder trois ans.
- La convention peut être résiliée par le préfet, notamment en cas de non-respect par l'employeur des clauses de la convention. Le préfet, en sa qualité de délégué de l'ACSE, peut demander le reversement des sommes indûment perçues.

Quelle est la procédure ?(suite)

4

- La convention est également résiliée d'office lorsque l'employeur n'a pas, sans justification, transmis pendant deux trimestres consécutifs les pièces prévues à la convention.
- La convention peut être résiliée par l'employeur. Celui-ci doit en avertir le préfet avec un préavis de deux mois.

Quels bénéficiaires ?

5

- Créés par le Comité Interministériel des Villes du 14 décembre 1999, les postes d'adultes-relais sont réservés à des personnes d'au moins 30 ans sans emploi ou en contrat aidé.
- Et résidant en zone urbaine sensible ou dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville.
- Le bénéficiaire conclut un contrat de travail afin d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle visant à améliorer les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs de certaines zones urbaines.

Quels employeurs ?

6

Les activités d'adultes-relais s'exercent dans le secteur non lucratif :

- employeurs de droit public (mairie, conseil général, conseil régional, établissement public de coopération intercommunale ou de santé),
- organismes de droit privé (association, comité d'entreprise...),
- entreprises publiques ou privées (offices publics d'HLM, d'aménagement et de construction...).

Quelle est la nature du contrat conclu ?

7

- Les activités d'adultes - relais s'exercent dans le cadre d'un contrat de travail :
- À durée indéterminée (CDI)
- À durée déterminé (CDD) de 3 ans maximum, le contrat étant alors conclu au titre de dispositions législatives et réglementaires.

Quelles sont les activités prises en charge ?

8

Les missions d'adultes-relais peuvent consister à :

- accueillir, écouter, concourir au lien social,
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches,
- faciliter le dialogue social entre services publics et usagers, et notamment établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants,
- contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie,

Quelles sont les activités prises en charge ? (suite)

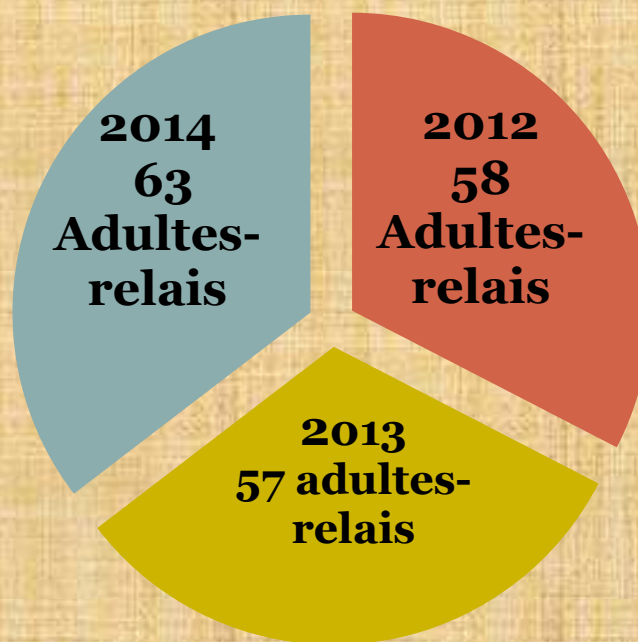


- prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue,
- faciliter le dialogue entre générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises par les parents ou en leur faveur,
- contribuer à renforcer la vie associative locale et développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

Quel est le profil des adultes-relais en Guyane ?

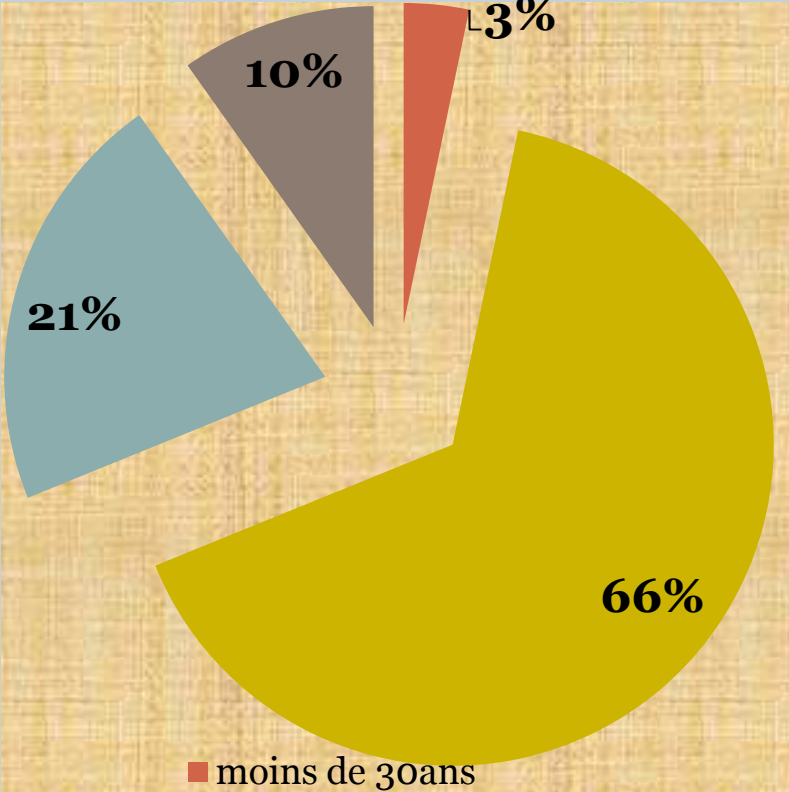
10

Nombre d'adultes-relais de 2012 à 2014 PLAFOND DE 63



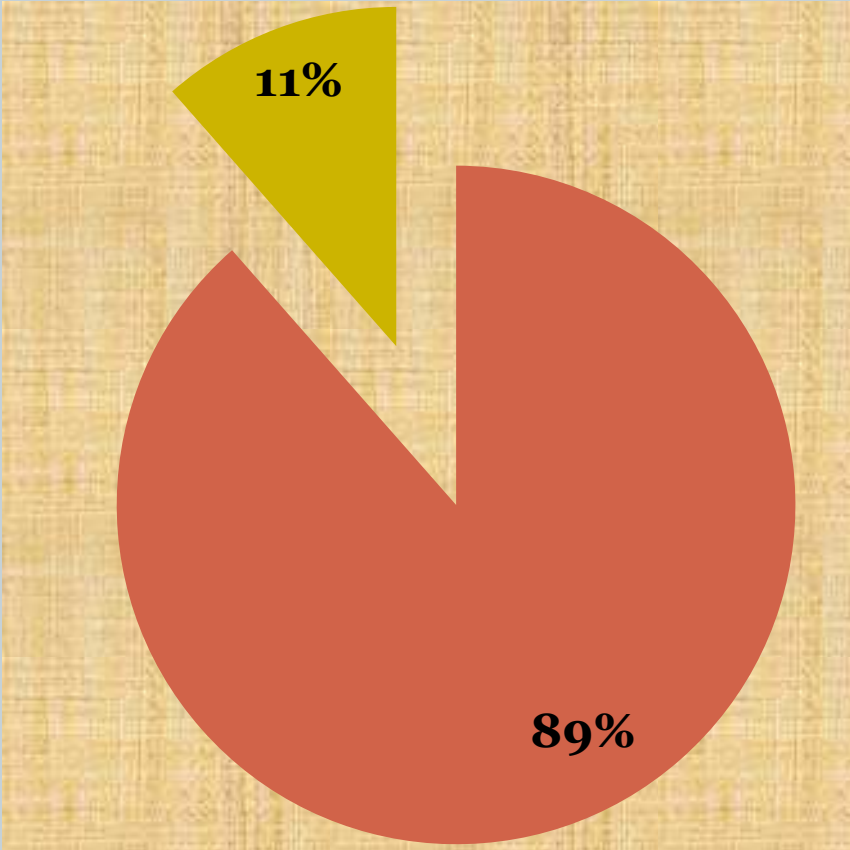
Caractéristiques des adultes-relais

AGE



- moins de 30ans
- 30-40ans
- 40-50ans
- 50-60 ans

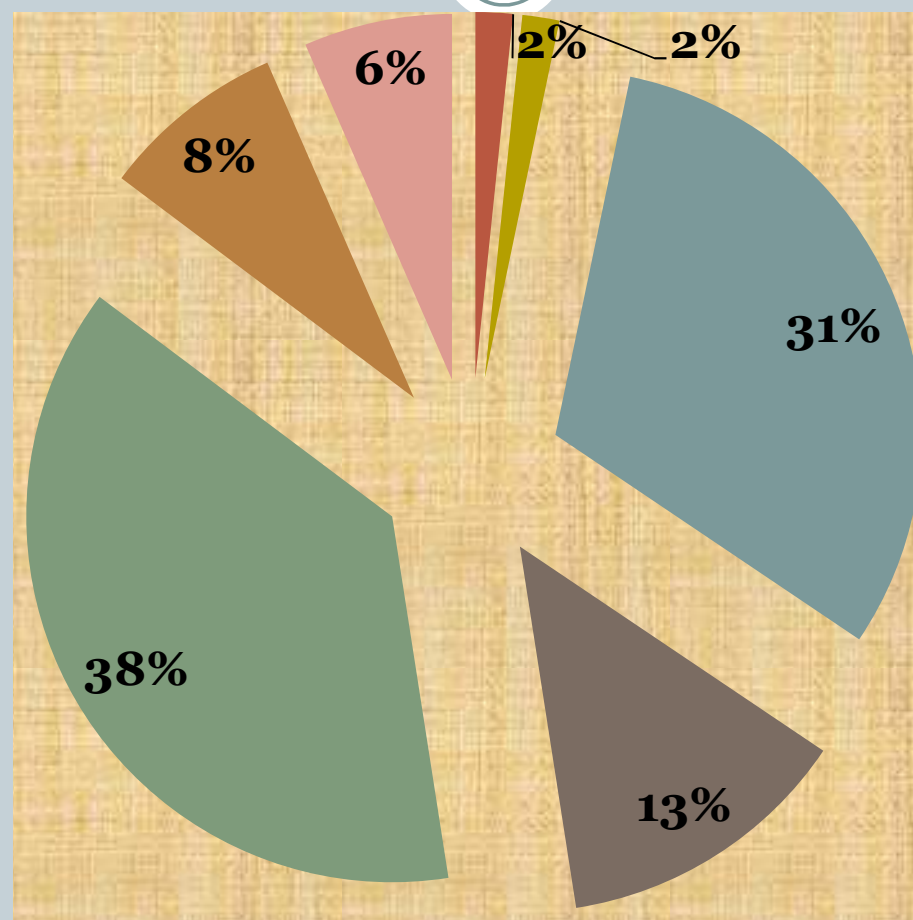
GENRE



- Femme
- Homme

Localisation géographique des adultes-relais

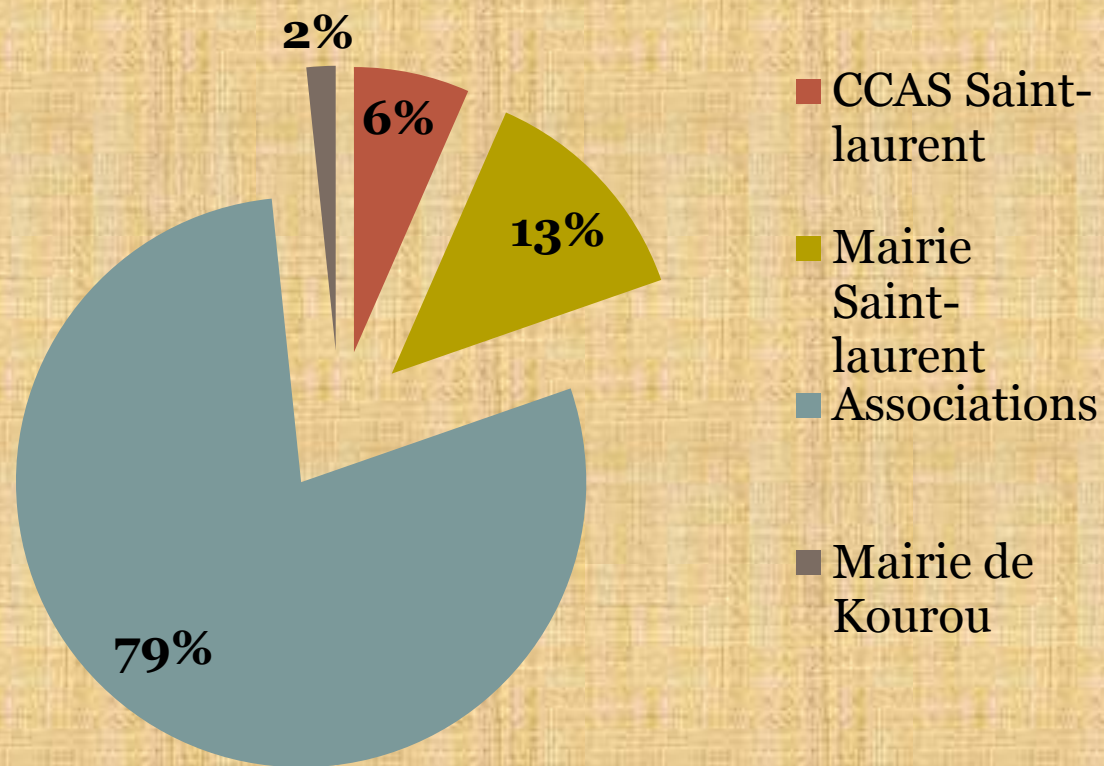
12



- Maripasoula
- Saint-georges
- Cayenne
- Kourou
- Saint-laurent
- Rémire
- Matoury

Les employeurs

13



Quel est le profil des adultes-relais en Guyane ?(suite)

14

- Le plafond des adultes-relais en 2014 est de 63. Le dispositif adultes-relais permet d'employer des profils très variés.
- 89 % des adultes-relais sont des femmes. On peut penser que ce type de fonction sociale reste encore largement dévolu aux femmes.
- la majorité des adultes-relais est trentenaire étant âgée de 30ans à 40 ans. Si les employeurs recrutent de plus en plus un profil plutôt jeune, les adultes-relais restent encore, dans leur majorité, des personnes qui ont déjà souvent un long parcours professionnel derrière elles. On peut noter par ailleurs que 3% des adultes-relais ont moins de 30 ans et ont bénéficié de dérogations de la préfecture pour leur embauche.

-

Quel est le profil des adultes-relais en Guyane ?(suite)

15

- 50% des adultes-relais actuellement en poste sont de nationalité étrangère. Cela reflète le profil des habitants des quartiers prioritaires des cinq CUCS. Cette donnée est également à analyser au regard des publics cibles des associations majoritairement constitués de personnes d'origine étrangère. La proximité culturelle, voire linguistique, avec ces populations constitue alors un critère souvent important pour les associations qui sont majoritairement employeuses.
- les adultes-relais sont essentiellement concentrés à Cayenne et Saint-laurent du Maroni

Quels formation et accompagnement professionnel : un aspect à renforcer ?

16

- La formation de l'adulte-relais incombe prioritairement à l'employeur qui peut mobiliser la contribution de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) dont il relève ou des autres dispositifs de droit commun de financement de la formation professionnelle, ainsi que les actions d'accompagnement spécifiques développées par l'Acisé pour professionnaliser les interventions des adultes-relais et organiser leur mobilité en fin de contrat.

Quels formation et accompagnement professionnel : un aspect à renforcer ? (suite)

17

- L'employeur s'engage à mettre en place ou à faciliter l'accès à des formations de professionnalisation portant sur la médiation sociale et, lors d'un premier recrutement, à la prise de poste. Il s'engage également à faciliter le parcours professionnel de l'adulte-relais (accès à la VAE, au bilan de compétences, appui à la recherche d'emploi, ...).

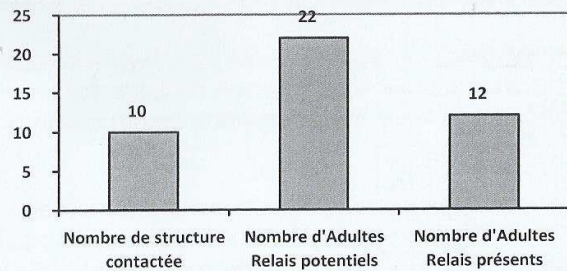
Une formation en cours pour 22 adultes-relais (démarrage juin 2014)

18

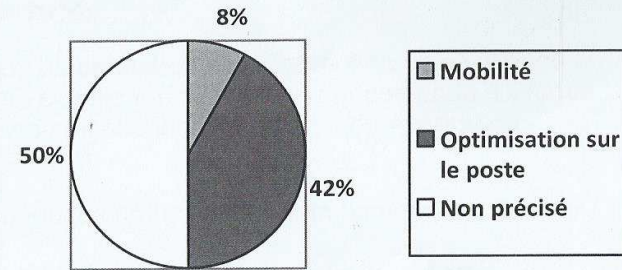
- Un marché pour la professionnalisation des adultes-relais a été conclu entre l'ACSE et les CEMEA . Les adultes- relais en fin de 3^{er} et 2^{ème} convention ont été ciblés en priorité.
- Le contenu de la prestation est la suivante :
- Mettre en place un plan de formation et de suivi,
- Permettre à 22 adultes –relais de rentrer dans un parcours de mobilité professionnelle,
- Effectuer une journée de rencontres et d'échanges de pratiques à destination des adultes relais sur la base de la médiation sociale spécifique au programme de la réussite éducative, de la prévention de la délinquance et de la santé.

Bilan quantitatif

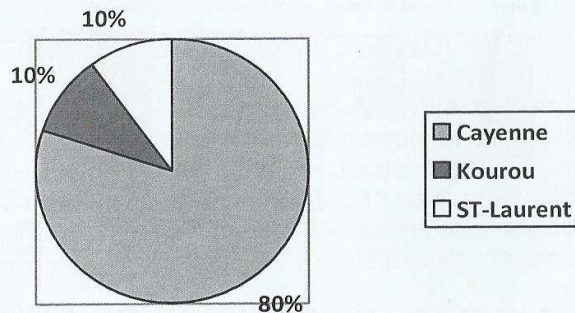
Nombre d'Adultes Relais touché :



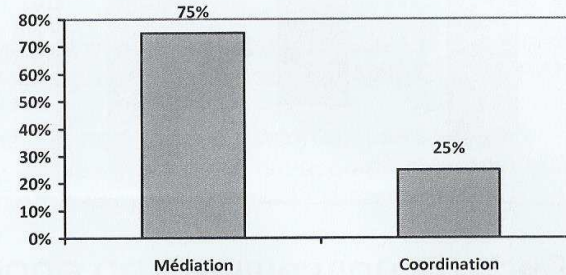
Accompagnement souhaité



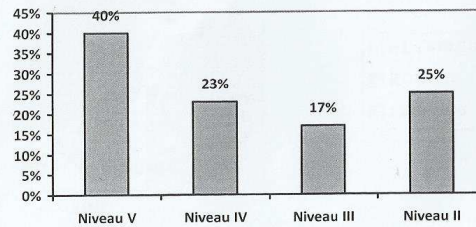
Localisation géographique du poste :



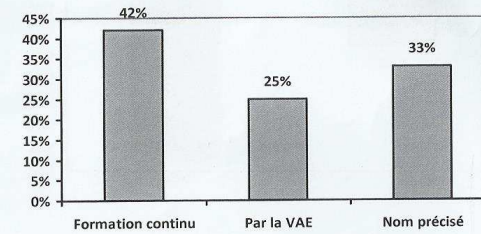
Orientation du poste occupé :



Niveau de qualification actuel :



Mode de qualification envisagé



Formations ou qualifications souhaitées

BPJEPS	Animation Sociale
BPJEPS	Loisir Tout Public
BTS	Economie Sociale et Familiale
LICENCE	Science de l'Education
	Outils informatique pour la COM
	Formation de formateurs
	Ressource Humaine
	Thérapeute en intelligence émotionnelle

FIN

21

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane

Chef de service d'actions de cohésion sociale en faveur des publics prioritaires

19, rue Schœlcher

BP 5001

97305/CAYENNE CEDEX

Téléphone : 05 94 25 53 00

Télécopie : 05 94 25 53 29

Contact : Jacqueline LOUIS-JOSEPH

Chef de service d'actions

de cohésion sociale

en faveur des publics prioritaires